



# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2026

Date de la convocation :  
**6 mai 2026**

Membres	19
<b>Présents</b>	<b>16</b>
Pouvoirs	3
Votants	19
Pour	19

L'an deux mil vingt-six, le **douze mai à dix neuf heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

**Date de la convocation** : 6 mai 2026

**Membres présents :**

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,  
Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX, Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoints,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Christian THOUET, Monsieur Laurent HERLIN, Madame Eva DIMA, Monsieur Frédéric BIEMON, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Charline MABILEAU, Madame Marie BOTTI, Madame Vanessa BRUNET, Monsieur Nicolas JAUSELON, Monsieur Patrick MARTINEZ.

**Membre excusé :** /

**Membre excusé ayant donné pouvoir** : Monsieur Pierre DAVID a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Madame Laurence VENNEVIER a donné pouvoir à Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Guylaine THIBAUT a donné pouvoir à Madame Françoise ROUX.

**Membre absent :** /

**Secrétaire de séance** : Guillaume DELANOUE

**DCM : 2026-06-039**

9.1 – Autre domaine de compétence

**Signature d'un avenant à la convention de télétransmission des actes réglementaires et budgétaires en sous-préfecture**

La commune est liée par une convention de télétransmission des actes réglementaires et budgétaires avec la sous-préfecture de Chinon, dans le cadre du contrôle de légalité.

Dans le cadre du déploiement de la solution sOlaere, la commune va désormais utiliser un nouvel opérateur de télétransmission : **ADDULACT**. Ce changement d'opérateur nécessite la signature d'un avenant à la convention initiale afin d'actualiser les modalités techniques de la télétransmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant à la convention de télétransmission des actes réglementaires et budgétaires avec la sous-préfecture de Chinon, portant sur le changement d'opérateur au profit d'ADDULACT ;
- **Autorise** le Maire à signer cet avenant avec la sous-préfecture de Chinon et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance,  
**Guillaume DELANOUE**

Le Maire,  
**Gilles THIBAUT**

Transmis en Préfecture le	<b>13/05/2026</b>
Reçu en Préfecture le	<b>13/05/2026</b>
Accusé de réception en Préfecture	
<b>037-213700743-2026052-2026-06-039-DE</b>	
Publication électronique le	<b>13/05/2026</b>

